

Le Président

Département Finances : AVMF

Paris le 02 AOUT 2017

Monsieur le Premier ministre,

Le ministère de l'Action et des comptes publics a publié le 21 juillet au Journal officiel le décret d'avance n°2017-1182 détaillant les ouvertures et annulations de crédits pour 2017. Ce décret fait suite à l'audit de la Cour des comptes, réalisé à votre demande, sur la situation des finances publiques qui a mis en évidence une sous-estimation de certaines dépenses du budget voté dans le cadre de la loi de finances pour 2017.

Si l'AMF partage l'objectif de réduction du déficit public, elle déplore l'utilisation des collectivités locales comme variables d'ajustement budgétaire dès lors que l'Etat ne dispose plus de recettes suffisantes pour financer ses propres dépenses.

En effet, ce sont ainsi 50 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 209 millions d'euros de crédits de paiement, dédiés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui sont supprimés pour financer des dépenses nouvelles de l'Etat.

L'AMF regrette que des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés par le législateur afin de soutenir l'investissement public local soient supprimés par le Gouvernement et ce, sans consultation préalable des associations nationales représentatives des élus locaux.

Les collectivités locales et plus particulièrement le bloc communal ont assuré plus que leur part dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2014-2017. L'AMF déplore qu'une nouvelle ponction sur les collectivités locales soit réalisée, visant directement les mesures de soutien à l'investissement public local, alors même que les dépenses d'équipement du bloc communal se sont effondrées de 25% en 2014 et 2015. C'est pourquoi l'AMF ne peut accepter que soient remis en cause des projets d'investissements publics dont le bloc communal porte plus de 60%, et demande des clarifications et des garanties quant au financement de ces dotations indispensables à leur réalisation.

Par ailleurs, chaque année, il est constaté en fin d'exercice que les crédits alloués par la loi de finances initiale à la DETR et la DSIL ne sont pas intégralement consommés. Cette situation, que l'AMF regrette, ne résulte pas d'un manque de projets d'investissements de la part du bloc communal mais du refus d'instruction de certains dossiers ou d'octroi des subventions par les préfetures, sans lien avec les conditions d'éligibilité prévues par les textes alors même que des crédits sont encore disponibles.

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

L'AMF avait ainsi signalé les difficultés rencontrées par des collectivités pour l'attribution de la DSIL ne permettant pas l'engagement des crédits, en raison de motifs de refus allant à l'encontre de la circulaire du Premier ministre du 15 janvier 2016. L'Assemblée nationale a prévu à l'article 141 de la loi de finances 2017 que, dans le respect des règles de plafonnement des aides publiques, l'attribution de la DSIL ne saurait être refusée par le préfet de région et le préfet de département pour les motifs suivants : cumul de la DSIL avec d'autres dotations ou subventions, seuil minimal d'habitants pour la commune ou l'EPCI déposant un dossier, et le faible montant de l'opération envisagée par la commune ou l'EPCI demandeur.

Enfin, le choix opéré par le Gouvernement de supprimer des crédits alloués à l'investissement public local nous interroge à double titre : d'une part, la loi de finances 2017 est venue renforcer le soutien de l'État à l'investissement public des collectivités territoriales au moyen d'une reconduction de la majoration de la DETR et de la création d'une dotation de soutien à l'investissement local dotée de 800 millions d'euros, conformément aux annonces faites par le Président de la République François HOLLANDE en clôture du 99^{ème} Congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Alors que le Président de la République Emmanuel MACRON a annoncé un plan national d'investissement à hauteur de 10 milliards d'euros afin de soutenir la transition écologique et numérique des collectivités locales, il serait paradoxal que l'Etat ne respecte pas ses propres engagements concernant le soutien à l'investissement local. Aussi, l'AMF souhaite que le gouvernement prenne toutes les dispositions utiles pour remédier à cette situation préjudiciable et vous remercie de m'en tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN